

Identification et résorption des marches-arrières



Gmva

Pibs li - 30, Rue Alfred Kastler
Bp 70206
56006 Vannes

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Samuel Andre

sandre@vanesagglo.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Un schéma de collecte hétérogène existait sur le territoire de Vannes agglomération avant 2010, avec des fréquences allant de C1 à C7 et des modes de présentation des déchets variant du sac au point d'apport volontaire (PAV), résultat du service développé par chaque collectivité avant la reprise de la compétence par la collectivité en 2003. Des situations à risques, essentiellement des marches-arrières au niveau des nombreuses impasses, persistaient sans être précisément recensées.

En 2008, une étude d'optimisation a été menée pour harmoniser et moderniser le service tout en maîtrisant les coûts (passage en bac individuel, changement de fréquence, géolocalisation...). Une démarche d'identification des marches-arrières a alors été enclenchée lors de la mise à plat et réorganisation des tournées.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Diminuer les situations à risques et les accidents de travail,
- Respecter la recommandation CNAMTS R 437,
- Meilleur confort de collecte pour les équipes de collecte dont certaines sont passées de 3 à 2 agents.

Résultats quantitatifs

Sur le secteur péri-urbain :

137 points noirs identifiés, 112 résolus (création de points de présentation à l'entrée des impasses, distribution de sacs prépayés, attribution de badges d'accès aux conteneurs semi-enterrés les plus proches).

26 points encore dotés de bacs collectifs de regroupement, en attente de solution.

16 rues (174 foyers) concernés par une tournée spécifique « impasses » en BOM 16T.

Sur le secteur ville de Vannes :

- 250 points traités (220 impasses et 30 résidences) depuis 2008
- 4 491 points de présentation implantés pour environ 28 000 bacs
- Actualisation de l'inventaire des points noirs résiduels prévu courant 2015

Résultats qualitatifs

La redéfinition des tournées en y intégrant dès le départ la question des points noirs permet de faciliter le travail

des agents, qui se retrouvent ainsi moins régulièrement en situation stressante. Les circuits nouvellement établis favorisent ainsi un travail plus serein (moins de manœuvres dangereuses nécessitant une vigilance particulière, élaboration des circuits selon conditions de circulation,...).

MISE EN OEUVRE

Planning

- 2008 : étude d'optimisation financée par Eco-Emballages,
- 2009 : les élus adoptent le schéma général de l'évolution du service,
- 2010 : définition des points de présentation sur le secteur ouest, avec les nouvelles tournées en novembre 2010, (7 communes, 28 000 hab),
- à partir de janvier 2011 : équipement des BOM en système d'identification des bacs et GPS conjointement à la mise en place des nouveaux circuits,
- 2011-2012 : définition des points de présentation sur le secteur centre, nouvelles tournées en avril 2012, (3 communes, 76 000 hab),
- 2012-2014 - hyper-centre de Vannes : dépôts en sacs ou en bacs remplacés par des colonnes d'apport volontaire enterrées,
- 2013 : définition des points de présentation du secteur Est en cours, nouvelles tournées en janvier 2014,
- 2015 : toutes les bennes seront équipées d'un système d'identification de bacs et du relevé GPS.

Moyens humains

Sur l'ensemble du territoire : 2 agents de maîtrise, 2 techniciens et 3 agents de collecte sont détachés à l'opération de réorganisation des tournées et de résorption des points noirs, avec l'appui du service SIG (dimensionnement et tracé).

Sur chaque secteur, intervention du technicien responsable, de l'agent de maîtrise et d'un agent de collecte détaché à cette opération avec une répartition des tâches laissée à leur libre initiative.

Moyens financiers

- Mini-BOM de PTAC 16 T pour la tournée spécifique « impasses » : investissement de 135 000 € HT. Cette benne faisait déjà partie du parc de véhicules, étant utilisée pour la collecte sur les îles.

- Achat du système identification des bacs intégrant le relevé GPS des tracés et des points de collecte (système IDEA - le GPS n'intègre pas l'option de géoguidage) : entre 11 000 et 12 500 € HT par BOM. 2 cas de figures pour l'installation :

- soit les nouvelles BOM sont équipées d'un lève conteneur (LC) automatique avec système d'identification (SI) des bacs + GPS
- soit installation d'un LC + SI des bacs + GPS sur BOM existante

- Abonnement GPRS et site internet : entre 200 et 450 € HT / BOM / an

Moyens techniques

La résolution des marche-arrières au moment de la réorganisation des tournées combine les 3 solutions suivantes :

- Point de présentation des bacs individuels en entrée d'impasse (avec matérialisation au sol des points de présentation par un rond vert). Les bacs sont amenés avant la collecte et ramenés au domicile de l'usager après le collecte,
- Bacs de regroupement laissés en impasse uniquement en zone peu fréquentée, où il y a peu de risques de dépôts sauvages (donc acceptable). Il s'agit en général d'une solution temporaire,
- Mise en place d'une tournée spécifique « impasses », réalisée avec une benne de PTAC réduit de 16 tonnes (avec toujours la matérialisation de points de présentation des bacs individuels). Essentiellement dans le cas d'impasses longues ou pentues, avec impossibilité de laisser des bacs collectifs en entrée.

Lors de la création envisagée de points de présentation ou de regroupement, différentes étapes se succèdent :

- Communication à chaque commune des voies concernées puis échanges avec les élus en charge du sujet, maire ou adjoints, et les services techniques,
- Recherche d'une solution palliative avec la mairie et les riverains, pouvant déboucher sur :

- Aménagement d'une zone de manœuvre par la commune,
 - Autorisation de manœuvre sur terrain privé, actée par convention entre Vannes agglo et le

propriétaire.

- Si le point de présentation ou de regroupement est acté, information en porte à porte sur la ville de Vannes par les agents en charge de ce dossier. Courrier d'information déposé dans la boîte aux lettres pour les personnes absentes (cf. exemple dans le guide AMORCE/ADEME DT 66) et pour les autres secteurs hors Vannes où l'information au porte à porte est moins systématique, courrier avec numéro de téléphone du service. Retour sur place sous 48 heures en cas de problème.
- Acceptation par les habitants d'amener leur bac après information et discussion,
- Le point de présentation est alors matérialisé par un point vert à la peinture et enregistré sur le SIG pour le secteur « Ville de Vannes ». Sur les autres secteurs, Vannes Agglo travaille à partir des relevés GPS des BOM.

En complément sur les opérations de construction, le pôle Déchets donne son avis dans le cadre de l'instruction des permis d'aménager et des permis de construire (compétence de Vannes Agglo) :

- Aménagement d'aires de regroupement des bacs avec bordure bateau pour faciliter la manipulation entre le trottoir et la chaussée,
- Matérialisation de ces aires sur les plans lors de la vente des lots,
- Pour l'habitat collectif : prescriptions sur la surface nécessaire au stockage des bacs ainsi que sur la localisation et la surface de la zone de présentation.

Evolutions prévues :

Sur le dernier secteur où les tournées ont été revues en 2013 (secteur Est soit 12 communes) : les premiers points de présentation de chaque commune ont été déterminés en invitant les élus et les agents des services techniques pour leur présenter la démarche et les contraintes de collecte (sens de tournée, dimensions de la benne,...). L'objectif recherché était d'améliorer l'information des mairies pour leur permettre de répondre aux sollicitations des habitants en « première ligne », avant Vannes Agglo.

Pour l'heure, le listing de recensement et de résolution des points noirs n'est pas accessible aux agents de collecte et une communication orale informelle des modalités de collecte s'est établie entre les agents et leur encadrement direct pour certains cas. Dans d'autres cas, la communication s'effectue lors du passage des consignes (ex : accord des usagers pour présenter les bacs en entrée d'impasse, inutile d'y pénétrer). La présentation du listing des points noirs est envisagée lorsque l'ensemble des agents sera regroupé sur un seul site, fin 2014.

Partenaires mobilisés

IDEA pour la géolocalisation

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

La résolution des points noirs, dont les marches-arrières, nécessite du temps de repérage sur le terrain et de validation de solutions avec les usagers du service et les mairies : cette action est reproductible si des moyens humains sont alloués, avec la nécessité de positionner très clairement les agents détachés pendant cette période (hors exploitation) et de leur donner le temps nécessaire pour la mission de réorganisation des tournées.

Freins :

Certaines personnes considèrent que la collecte doit être assurée en porte à porte dès lors que l'on met des bacs individuels à disposition. C'est pour cette raison qu'il est important de bien communiquer sur le principe d'une collecte en points de présentation de bacs individuels groupés, à l'occasion de la distribution de ces bacs, via les réunions publiques, auprès des élus... Disposer d'un règlement de collecte précis sur ce point permet également de contrer les personnes qui menacent de procédure contentieuse. Par ailleurs la démarche sera d'autant plus acceptée qu'elle est applicable pour tous.

Le nombre de points à traiter étant important, leur résolution prend beaucoup de temps. Aussi est-il important de maintenir l'effort sur ce sujet pendant plusieurs mois ou années, en définissant très clairement les personnes en charge de l'opération.

Facteurs de réussite :

- Très forte appropriation de la réorganisation par les agents de maîtrise, qui ont cherché à impliquer au maximum les agents de collecte.
- Fonctionnement en mode projet avec débriefing pour chaque secteur au retour des tournées réorganisées.
- Le phasage a permis de revoir les hypothèses de dimensionnement sur le secteur Est et de réorganiser certaines tournées sous-dimensionnées du secteur centre au bout d'1 an.

Difficultés rencontrées

Identification et résorption des points noirs de collecte au moment de la réorganisation des tournées.

Géolocalisation des véhicules de collecte.

Recommandations éventuelles

Faire valider le principe avec les élus au préalable, en ne sous-estimant pas les difficultés qui apparaîtront. De cette manière, ils seront en mesure de soutenir la nécessité de résorber les manœuvres dangereuses face aux usagers ou élus de communes qui peuvent être tentés par des passe-droits. Ce n'est qu'en étant ferme sur les objectifs que le dossier peut avancer. Pour cela il est indispensable de présenter le projet en toute transparence, avec les problèmes qui se poseront inévitablement. De cette manière les élus ne se sentent pas piégés lors de la mise en œuvre, en particulier lors des rendez-vous sur le terrain.

Autre point clé, impliquer les mairies dès le départ, en leur transmettant l'inventaire des points noirs dès qu'il est réalisé. C'est en voyant que le sujet est pris en compte sérieusement par la collectivité compétente en collecte qu'elles relaieront le message auprès des usagers et qu'elles auront une attitude constructive. Il n'y a pas de formalisation particulière des accords.

En cas de problème, il est nécessaire de répondre le plus rapidement possible pour éviter que la situation s'envenime. Vannes Agglo essaye de retourner sur place dans les 48h, même si le problème n'est pas résolu immédiatement afin que les habitants constatent que le service déchets prend en considération la demande.

Mots clés

SECURITE | COLLECTE DES DECHETS | MENAGE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES | EMBALLAGE

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

admin AW

alexandre.bonne@smile.fr

Direction régionale toutes les régions